



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le 03 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Eric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Sont présents : M. DUBARRY Eric, M. GUGLIEMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, Mme SOUILLÉ Sylvie, M. BRUNET Nicolas, M. DESPEYROUX Rémi, Mme WOLFF Nathalie, M. DAVID Éric, Mme CROS Corinne, M. DELPON Cyril, Mme SIBOUT Emily, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme PRIEUR Sylvie, Mme FLORET Virginie.

Absents excusés : M. PRADAYROL Patrick.

Date de la convocation : le 27 août 2020

Secrétaire de séance : Éric DAVID

MISE EN VENTE DE PARCELLES COMMUNALES – MOULIN À VENT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de trois parcelles situées au « Moulin à vent » (Parcelles A 537 / A 538 / A 540). Au regard du règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la Commune, ces parcelles sont situées en Zone UB et sont donc constructibles.

Il propose la mise en vente de ces parcelles afin de favoriser l'attractivité de la Commune et permettre ainsi l'installation de nouvelles familles sur le territoire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide la création de lots sur les parcelles susmentionnées, ainsi que de leur mise en vente et charge Monsieur le Maire de saisir un géomètre afin de réaliser les documents d'arpentage.

MISE EN VENTE DES PARCELLES COMMUNALES – CHAMPS DE GRUFFIEL

Dans un second temps, Monsieur le Maire rappelle également que la Commune avait fait l'acquisition en 2008 de plusieurs parcelles agricoles, situées « Champs de Gruffiel », en vue de la réalisation d'un projet qui n'a malheureusement jamais pu aboutir.

Ces parcelles situées en Zone A, au regard du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, ne sont pas constructibles et ne font l'objet d'aucun projet. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, la mise en vente de ces parcelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la mise en vente des parcelles B 426, B 427, B 428 au prix d'achat, soit 17 000€.

PROJET DE MISE EN VENTE DE CHEMINS ET TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes requêtes adressées à la Mairie concernant l'achat de terrains communaux.

1- Requête n°1 – M. Jean-François MARETS à « Marche »

M. MARETS a adressé à la Mairie une proposition d'achat du terrain communal situé devant sa propriété, notamment en vue de permettre des travaux de remise en état des citernes situées sur la partie communale, mais également un accès privatif à la zone de stockage de sa grange.

M. le Maire présente la situation à l'assemblée. Il s'agit d'un bout de terrain situé entre sa propriété et le chemin communal, d'une faible surface. Au regard de sa situation spécifique, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de proposer à M. MARETS l'achat du communal situé devant sa propriété au prix de 3€/m².

Les frais de géomètre et de notaire seront également à la charge du demandeur.

Une lettre de proposition devra lui être adressée prochainement, si celle-ci est acceptée par le demandeur, le Conseil Municipal actera cette vente par délibération lors de sa prochaine séance.

2- Requête n°2 – Mme Laura MAUGENEST à « Combe de la croix »

Mme MAUGENEST a également sollicité la Mairie pour une régularisation du cadastre aux abords de ses parcelles. En effet, au regard des documents d'arpentage et de la situation de fait des incohérences demeurent quant à la délimitation du chemin rural.

De plus, elle souhaiterait également acquérir un bout de communal situé devant sa propriété, afin que l'ensemble de sa parcelle soit aligné au chemin rural et ainsi faciliter l'édification d'une clôture.

Après avoir pris renseignements auprès d'un géomètre, Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour permettre la régularisation du chemin rural au regard du plan cadastral et de la situation de fait, Mme MAUGENEST doit faire une déclaration d'abandon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de proposer à Mme MAUGENEST de faire une déclaration d'abandon pour régulariser la situation, puis accepte la cession du terrain communal situé devant sa propriété au prix de 3€/m². Les frais de géomètre et de notaire seront également à la charge du demandeur.

Une lettre devra lui être adressée prochainement pour lui faire part de cette proposition.

3- Requête n°3 – Mme Patricia VALROFF à « Vialoze »

Mme VALROFF a adressé à la Mairie un courrier de proposition d'achat du chemin communal situé aux abords de sa propriété.

Après présentation de la situation, les avis sont divergents quant à la position à adopter et les élus souhaitent avoir un temps de réflexion quant à cette requête.

En effet, la problématique générale des chemins ruraux a été évoquée et celle-ci demande un temps de réflexion afin que les situations soient vues de manière éclairée, au cas par cas.

4- Régularisation / Usage privatif du domaine public

De la même manière, la problématique des occupations non-autorisées du domaine public a été évoquée, notamment le cas de M. Sainte-Marie Didier, puisqu'en effet il apparaît qu'il fait un usage privatif du communal situé au-delà de sa propriété, et qu'une clôture a été érigée sur le communal. Cette occupation n'a d'ailleurs pas fait l'objet de demande d'autorisation par l'occupant. De plus, un arbre se trouvant sur le communal « privatisé » pourrait tomber sur la maison, de ce fait, la Commune en serait responsable. Ainsi, un courrier devra lui être envoyé afin de régulariser sa situation.

OUVERTURE D'UN REGISTRE D'OBSERVATIONS – Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Grand-Figeac, la Communauté de Communes a adressé un registre d'observations aux Mairies afin que les habitants puissent y inscrire leurs remarques, observations et questions concernant le PLUi et l'urbanisme du territoire intercommunal.

L'ensemble de ces remarques seront récoltées et exploitées par les services du Grand-Figeac et le bureau d'études pour alimenter la réflexion des élus tout au long de l'étude.

Ce registre restera accessible toute la durée de l'étude et un compte-rendu en sera fait dans le bilan de la concertation, dressé au moment de l'arrêt du PLUi.

Monsieur le Maire informe que ce registre est ouvert. Les habitants peuvent venir à la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat afin d'y inscrire leurs remarques. Une publicité dans le journal sera faite et les habitants de la Commune seront également informés directement par mail.

Le site internet de la Commune relayera l'ensemble des informations.

LANCEMENT DU PROJET D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'adressage des communes est un élément clé dans l'aménagement du territoire, notamment pour faciliter l'accès des services de secours, simplifier les relations avec les différents opérateurs (eau, électricité, télécom...) et permettre d'établir une meilleure cartographie de la commune.

Plusieurs prestataires ont été contactés pour l'établissement d'un devis pour l'assistance dans l'adressage de la Commune. Ce projet demandera plusieurs réunions, ainsi pour faciliter l'avancée du projet, M. le Maire propose la création d'une Commission adressage.

La commission adressage est donc créée, elle se compose des membres suivants :

- Éric DUBARRY, Michel GUGLIOMETTI, Régis BAYNAT, Sylvie SOUILLE, Nicolas BRUNET, Marie-France DELSAHUT, Corinne CROS.

BUDGET – VOTE D'UNE DM

Considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires sur le budget primitif comme présenté ci-dessous :

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	020	020	OPFI	DEPENSES IMPREVUES		-5 972,56
D	I	16	165	OPFI	REMB.DEPOT DE CAUTION		-1 000,00
D	I	21	2188	90	AUTRES		2 600,00
D	I	21	21318	91	AUTRES BATIMENTS PUBLI.		-2 500,00
D	I	21	2158	OPFI	AUTRES		-17 490,00
D	I	21	2132	88	IMMEUBLES DE RAPPORT		-20 000,00
D	I	21	21728	89	Autres agencements et aménagements de terrains		3 000,00
D	I	040	13911	OPFI	SUBV EQUIPEMENT ETAT		170,02
D	I	040	13912	OPFI	SUBV EQUIPEMENT REGION		528,20
D	I	040	13913	OPFI	Subventions d'équipement transférées au cpte de ré		109,00
D	I	001	001	OPFI	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		44 344,33
Total							3 788,99 €

COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	I	040	2804182	OPFI	Autres Org. Pub. - Bâtiments et installations		2 109,29
R	I	040	28041512	OPFI	GFP de ratt. - Bâtiments et installations		1 679,70
Total							3 788,99 €

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décidé d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget primitif de la Commune.

ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS – CC GRAND-FIGEAC

Pour rappel, par délibération n°2019/23 en date du 05 septembre 2019, le Conseil municipal avait sollicité la Communauté de Communes pour le versement d'un fonds de concours pour le projet d'acquisition foncière du site historique de Gabaudet. La CC Grand-Figeac avait validé l'attribution d'un fonds de concours intercommunal de 5 640€ en octobre, puis une participation complémentaire avait été votée, portant ainsi le montant total du fonds de concours à 8 460€.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal est appelé à délibérer pour accepter le fonds de concours.

Ainsi, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte le fonds de concours de la CC d'un montant de 8 460€, soit 30% du coût d'acquisition du terrain (hors frais de notaire).

ACCEPTATION DU DEVIS RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DES RIDEAUX DU FOYER RURAL

Deux entreprises locales ont été sollicitées pour la fourniture et la pose des rideaux de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la salle communale.

Après évaluation des deux devis, le Conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise STORE SUD pour un montant de 4 092,83€.

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE – OPERATION DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le projet de rénovation des logements communaux locatifs avait été proposé lors du vote du budget.

Le logement locatif du presbytère étant vide, suite au déménagement des anciens locataires, il apparaissait opportun de le rénover en priorité notamment au regard des travaux qu'il nécessite.

De la même manière, le logement locatif dit « maison de l'instituteur », nécessite également d'importants travaux, notamment une réfection de la toiture. Un estimatif des travaux a été fait, aux fins d'évaluer l'ampleur des travaux et des coûts, pour les deux logements. Monsieur le Maire présente le projet, les travaux envisagés, ainsi qu'un estimatif des coûts.

M. le Maire rappelle qu'il convient de faire appel à un architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre, qui permettra d'apporter une réponse architecturale, technique et économique à l'opération projetée.

Le Conseil municipal valide le lancement du projet de rénovation des deux bâtiments communaux et charge M. le Maire de solliciter plusieurs architectes pour l'établissement de devis.

DÉSIGNATION DES TITULAIRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU GRAND-FIGEAC

M. le Maire rappelle que la CC Grand-Figeac a créé 11 commissions thématiques et qu'il convient de proposer des candidats pour y siéger. Ces commissions sont des organes consultatifs et n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Pour rappel, la commission « finances et administration générale » est composée des membres de l'assemblée délibérante, à savoir les conseillers communautaires titulaires.

Le Conseil municipal propose les candidats suivants :

1. Commission Finances, Administration Générale : M. Éric DUBARRY
2. Commission Agriculture, Alimentation, Forêt : M. Régis BAYNAT
3. Commission Culture et Patrimoine : Mme Sylvie PRIEUR
4. Commission Eau et Assainissement : M. Éric DUBARRY
5. Commission Economie, Formation, Tourisme et Développement local : M. Michel GUGLIELMETTI
6. Commission Planification, Urbanisme, Mobilité : M. Éric DUBARRY
7. Commission Voirie, Eclairage Public, Bâtiments, Déchets ménager : M. Régis BAYNAT

Également, M. Cyril DELPON est proposé comme commissaire à la Commission intercommunale des impôts directs.

ADHESION AU CAUE DU LOT

Pour rappel, le CAUE est un organisme public qui contribue à l'échelle du Lot, à la solidarité entre territoires en matière d'ingénierie technique et culturelle. Il peut être sollicité gratuitement par les collectivités et les particuliers pour toute question concernant l'architecture, l'urbanisme, la planification, le paysage, le patrimoine, etc.

Concernant le montant de la cotisation annuelle, elle est de 60€ pour les communes de 1 à 700 habitants.

Le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion au CAUE et de payer la cotisation annuelle.

MODIFICATION DU BUREAU DE VOTE

En vue de permettre l'accueil des électeurs de la Commune dans des conditions satisfaisantes, M. le Maire propose la modification du bureau de vote. Il propose d'affecter le bureau de vote au Foyer rural.

Cette modification, outre un accès facilité et une superficie plus convenable, permettra également le respect des gestes barrières et des distanciations physiques lors des prochaines élections.

Le Conseil municipal décide donc de supprimer le bureau de vote de la Mairie et la création d'un bureau de vote au Foyer Rural.

PROJET DE SURVEILLANCE DES AIRES DE COLLECTE DES DECHETS

L'ensemble des élus s'accordent à dire qu'il y a une recrudescence des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, ainsi qu'une importante augmentation des incivilités relatives au tri sélectif.

Également, des problèmes d'hygiène ont été constatés aux abords des abris bus.

Ces incivilités sont la source de problèmes importants, elles entraînent également du travail et des frais supplémentaires à la municipalité. Il convient donc d'agir afin de les prévenir et les sanctionner.

Considérant que ces incivilités portent atteinte à la salubrité publique et à l'environnement, le Conseil municipal charge M. le Maire de constituer un dossier de demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection aux fins de prévention des actes d'incivilité fréquemment constatés sur la Commune, notamment aux abords des aires de collectes des déchets.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les requêtes des habitants émises pendant les élections municipales : M. le Maire fait le bilan des différents points soulevés par les habitants lors des élections municipales.

Après avoir énuméré les différentes requêtes, M. le Maire est notamment chargé de se renseigner sur la possibilité d'instaurer des aides ou faire bénéficier les habitants de la Commune des tarifs préférentiels (médiathèque, piscine, loisirs,...) de la Commune de Gramat.

- Ramassage des déchets à Souilhol/Beaupendu : actuellement les containers de déchets sont ramassés par l'employé communal (faute d'avoir un accès satisfaisant pour les camions). Une demande doit être formulée auprès de la CC Grand-Figeac afin de trouver une solution pour la collecte.
- Sécurisation de l'Hôpital-Beaulieu et du Bourg : Un entretien avec les conseillers départementaux de Gramat, Mme Caroline MEY-FAU et M. Maxime VERDIER, ainsi que la responsable du service technique routier de Lacapelle-Marival, Mme PANCOU-WALCK a été organisé début août concernant le projet de sécurisation des traversées de l'Hôpital-Beaulieu et du Bourg d'Issendolus.

- o Hôpital Beaulieu : Ce hameau est situé hors-agglomération, ainsi afin que La Commune puisse envisager des travaux de sécurisation, il faudrait au préalable classer cette portion en agglomération. En effet, à l'heure actuelle, elle dépend du Conseil départemental.

Concernant les conséquences de ce classement : les eaux pluviales, ainsi que l'entretien des espaces verts environnants sont d'ores et déjà à la charge de la Commune. Cependant l'ensemble des travaux de sécurisation incomberait par conséquent à la Commune, ainsi que la peinture sur la route (le goudronnage restant à la charge du Département).

- o Le Bourg : Des radars pédagogiques peuvent être installés. Cependant, il a davantage été conseillé d'agrandir la zone 30 km/h jusqu'à l'entrée du bourg, ainsi que de rajouter une bande de résine ou un ralentisseur rallongé.

Ces travaux pourraient être subventionnés au titre des amendes de police. Le Conseil municipal prend acte de ces infos et se donne un temps de réflexion quant à ce projet.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. F. KOVACS, au nom de l'association « Patrimoine matériel et immatériel d'Issendolus, de Sainte-Fleur et de l'Hôpital Beaulieu » a adressé ses remerciements suite au versement de la subvention annuelle. Ce dernier propose une réunion de présentation du projet de restauration de la salle capitulaire de l'Hôpital Beaulieu.
- Point sur le calendrier des prochaines réunions sur la Commune :
 - o Assemblée Générale de l'Elan Marivalois : le 14 septembre 2020, à 20h30.
 - o Visite des « Aurochs du Causse » et Atelier cuisine : organisés par l'Association Ségala Limargue dans la salle des fêtes le mercredi 23 et jeudi 24 septembre.
 - o Sinistre Eglise (failles dans le mur) : La visite d'un expert désigné par la Compagnie Groupama, est organisé le 16 septembre 2020 à 15h00 pour donner suite à la Déclaration de sinistre faite par la Mairie (arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur la Commune).

- Aménagement du Foyer rural : des devis devront être demandés pour l'achat de verres « ecocup », le remplacement du frigo de la salle des fêtes et l'achat d'un frigo pour la salle communale.
- Lot Numérique : a envoyé un courrier, sollicitant la Mairie pour l'installation d'une borne wifi sur la Commune. Bien que « Lot Numérique » finance l'installation de la première borne, la maintenance annuelle de celle-ci revient à la Commune. Considérant que Issendolus est composé de nombreux hameaux et que le Bourg n'est fréquenté principalement que par des marcheurs, l'installation d'une borne wifi n'apparaît pas appropriée. Le Conseil municipal n'a donc pas souhaité répondre favorablement à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire

Éric DUBARRY